

Note aux parents d'élèves

Inscriptions aux activités périscolaires

Les activités périscolaires de l'année 2016-2017 débuteront le lundi 03 octobre.

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) aux activités souhaitées. La feuille d'inscription est à retourner **au plus tard le vendredi 30 septembre**.

C'est une inscription « à la carte », les enfants peuvent être inscrits à une, deux, trois, quatre, cinq activités ou plus, réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Précision étant faite que l'activité, à proprement parler, dure 45 mn et qu'elle est précédée d'une récréation de 15 mn (soit une récréation de 15h30 à 15h45 suivie d'une activité de 15h45 à 16h30).

Pour chacune des activités proposées, les parents doivent cocher soit la case « oui » soit la case « non ».

A ce jour il y a 10 activités de proposées.

Attention : les enfants qui, le cas échéant, se retrouveront sans activité certains jours (pour raison de non inscription à certaines activités) devront impérativement être récupérés par les parents. Nous rappelons qu'il ne pas y avoir de garderie assurée durant les activités périscolaires.

Lors de la réunion de présentation du 26/09/16, plusieurs parents ont proposé d'apporter du matériel pour les activités périscolaires : perles, jeux de société, bouteilles en plastique, chiffons pour la confection de marionnettes... La Mairie se réjouit de cette initiative de coopération, elle remercie et invite tous les parents qui le souhaitent à faire de même.

Enfin, si certains parents éprouvent l'envie d'animer une activité périscolaire, ou s'ils connaissent dans leur entourage une personne susceptible d'animer une activité périscolaire (bénévolement ou de façon rémunérée), merci de contacter la Commission école.

La Commission école

Le Maire